

## **Décision n°2017-192 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

*Vu le Code de l'Éducation,*

*Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur approuvé par délibération du conseil d'administration en date du 13 novembre 2017,*

*Vu la décision n°17-161 portant désignation des institutions partenaires représentées au conseil d'administration de l'ENS de Lyon,*

*Vu la décision n°17-186 relative à la composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon en date du 24 novembre 2017,*

*Vu la proclamation des résultats des opérations électorales en date du 7 décembre 2017,*

### **Décide**

#### **Article 1. Composition nominative du conseil d'administration**

La composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres désignés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités qualifiées :**

Chantal CHAMBELLAN LE LEVIER, Rapporteur à la Cour des comptes

Anne-Christine CHAMPION, Responsable mondiale de la gestion de portefeuille de Natixis

Florence CLEMENT, Responsable du Département Polymères et Matériaux avancés de Solvay

Isabelle DUBOIS-BRUGGER, Responsable de programme Innovation du Groupe LafargeHolcim

Marie-José QUENTIN-MILLET, Directrice recherche et développement de Sanofi-Pasteur France

**Modalités de recours contre la présente décision :** En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

- **Membres représentant les institutions partenaires :**

Dominique CHARPIN, Collège de France

Jacques CHIFFOLEAU, Ecole des hautes études en sciences sociales

Frédéric FAURE, Centre national de la recherche scientifique

Marc MEZARD, Ecole normale supérieure

Vanina RUHLMANN-KLEIDER, Membre du Dapnia, Laboratoire de recherche sur les lois fondamentales de l'univers du Commissariat à l'énergie atomique

- **Membres représentant les collectivités territoriales :**

Jean-Paul BRET, Métropole de Lyon

Yannick NEUDER, Région Auvergne Rhône-Alpes

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

- Pour le collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Pierre BORGNAT

Eric DAYRE

Romain DESCENDRE

Jan TRAAS

- Pour le collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Claude DANTHONY

Nicolas GARNIER

Igor MOULLIER

Gilles RAUTUREAU

- Pour le collège des « élèves et étudiants » :

Élodie BOUHIER et sa suppléante Aurore FLAMION

Rémy CERDA et son suppléant Léo MOUILLARD-LAMPLE

- Pour le collège des « personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, des personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé » :

Camille BORNE

Benoît CAPITAINÉ

## Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature. Elle abroge, à la même date, la décision n°17-186 relative à la composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon en date du 24 novembre 2017.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil.

## Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 8 décembre 2017,

Jean-François PINTON

Président



### Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

### Publication :

- Affichage au siège de l'établissement à la date de signature
- Diffusion sur le site internet